

Formations transversales : Compétences de base professionnelles



Financeurs et co-financeurs : Conseil régional Île-de-France

Objectifs : Le dispositif Compétences de base professionnelles répond à deux objectifs généraux :

- contribuer à la lutte contre l'illettrisme,
- faciliter l'accès à un emploi, à une formation pré-qualifiante ou qualifiante des personnes en difficulté avec la langue française, notamment celles ayant des besoins linguistiques à l'oral et/ou à l'écrit et ne pouvant accéder directement aux dispositifs de droit commun.

Les parcours de formation « Compétences de base professionnelles » visent l'acquisition et le développement de tout ou partie des compétences du Socle de compétences « CléA », en lien avec le projet socio-professionnel de la personne.

Objectifs généraux : (Re)mobilisation, aide à l'élaboration de projet professionnel
Certification
Préparation à la qualification
Remise à niveau, maîtrise des savoirs de base, initiation

Description : Le dispositif propose trois parcours :

- A - Parcours « Maîtriser la langue orale et écrite pour développer ses compétences en français langue professionnelle » pour les personnes de niveau inférieur ou égal au niveau A1.1,
- B - Parcours « Maîtriser la langue orale et écrite pour développer ses compétences en français langue professionnelle pour les personnes de niveau supérieur à A1.1 »,
- C- Parcours « Renforcer ses compétences de base en lien avec le socle CléA ».

Périmètre de recrutement : Région

Prescripteurs : Antenne d'information conseil en Validation des Acquis de l'Expérience
Centre de ressources illettrisme
Mission Locale
Pôle Emploi
Projet de ville RSA

Public visé : Demandeur d'emploi
Handicapé
Public analphabète
Public en situation d'illettrisme
Public sans emploi
Public sous main de justice

Commentaire public visé : Précision concernant les demandeurs d'emploi, il s'agit des personnes sans qualification ou de premiers niveaux de qualification (niveau V et infra).
Sont également éligibles les salariés de l'IAE, les allocataires du RSA, les personnes placées sous main de justice, les bénéficiaires du dispositif régional d'accompagnement à la VAE, les personnes en difficulté avec la langue française.

Dates : Début : 01/09/2016 - Fin : 01/09/2019
Ces dates sont données à titre indicatif